



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2026

RAPPORT SUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

Préalablement au vote du budget primitif, le **débat d'orientation budgétaire (DOB)** permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation. Pour contribuer à l'élaboration du document de synthèse qui doit être communiqué aux élus à cette occasion.

Le **débat d'orientation budgétaire** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Objectifs du DOB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Disposition légales

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

L'année de création d'un EPCI, le DOB n'est pas obligatoire.

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Délai :

- 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions ainsi que pour toutes les collectivités et tous les établissements en M57
- 2 mois pour les autres collectivités et établissements

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

La présente note vous présente la prospective budgétaire l'année 2026 notamment le volume des investissements en adéquation avec la capacité financière de la Commune ainsi que les grandes masses prévisionnelles de fonctionnement.

La projection ne se fera pas sur les années suivantes en raison des prochaines élections municipales et de la politique que mettra en place la nouvelle équipe

I. LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE

Monde : la croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs

Pour les deux prochaines années, les économistes prévoient une croissance mondiale en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

Aux États-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026, après 2,8 % en 2024, un rythme qui reste élevé. En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane). Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026). En Chine, l'activité resterait autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes US.

Zone Europe : Une croissance en ordre dispersée

Scénario de croissance :

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1er semestre 2025.

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

Inflation :

L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

France : l'activité résiste à l'incertitude politique

Croissance : les prévisions anticipent une croissance de 0,9 % en 2025 et 1,0 % en 2026.

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3ème trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Inflation : les économistes prévoient une inflation (IPCH) de 1,0 % en 2025 et de 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024.

L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro, la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

France : le climat de l'emploi se dégrade

Coup de frein sur l'emploi

Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent (-60 600 emplois après +43 400 emplois). Au cours du trimestre, les contrats d'alternance ont représenté environ les deux tiers de la baisse de l'emploi salarié privé.

Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois en moins) ; il s'agit du 4ème trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du quatrième trimestre 2019).

Ralentissement des salaires

Les salaires horaires (secteur marchand non agricole) ont augmenté de 0,2 % par rapport au trimestre précédent après +0,1 % au premier trimestre, en raison d'une légère augmentation de la prime de partage de la valeur.

En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2 %, après 2,5 % au 1^{er} trimestre.

Taux de chômage attendu en légère hausse

Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2ème trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

II. PERSPECTIVES – PROJET LOI DE FINANCES

Au niveau national

Pour la **Loi de Finances 2026** (PLF 2026), le gouvernement demande un effort budgétaire significatif aux collectivités territoriales afin de ramener le déficit public à **4,7 % du PIB**.

Voici le détail des économies et des mesures qui impactent les budgets locaux :

1. Le montant de l'effort

L'effort officiellement affiché par le gouvernement est de **5,3 milliards d'euros**. Toutefois, ce chiffre fait l'objet d'un vif débat :

- **Chiffrage du gouvernement** : Environ **4,6 à 5,3 milliards d'euros** d'économies directes.
- **Chiffrage des élus locaux** : L'Association des Maires de France (AMF) estime que la "purge" réelle s'élève à plus de **8 milliards d'euros**, en incluant les hausses de charges (notamment les cotisations retraites) et les baisses de subventions indirectes.

2. Les principaux leviers d'économies

Le gouvernement utilise plusieurs mécanismes pour freiner la dépense locale :

- **Le DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel)** : C'est la mesure phare. Le gouvernement souhaite prélever **2 milliards d'euros** sur les recettes fiscales des collectivités les plus "aisées".
 - *Répartition prévue* : 720 M€ pour les communes, 500 M€ pour les intercommunalités, 500 M€ pour les régions et 280 M€ pour les départements.
 - *Note* : Le Sénat a tenté de réduire ce prélèvement à 2 milliards d'euros au total (contre les 5,3 initialement prévus sur l'ensemble des mesures).
- **Gel de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)** : Elle est maintenue à son niveau de 2025 (environ **27 milliards d'euros**). En ne l'indexant pas sur l'inflation (prévue à 1,3 %), cela représente une perte de pouvoir d'achat réelle pour les communes.
- **Réduction du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA)** : Le gouvernement prévoit de réduire le champ des dépenses éligibles au remboursement de la TVA (exclusion de certaines dépenses d'entretien ou informatiques), représentant une économie d'environ **735 millions d'euros**.
- **Baisse du soutien à l'investissement** : Le "Fonds Vert" et les crédits alloués aux agences (Eau, Habitat) subissent des coupes, réduisant les capacités de financement des projets locaux de transition écologique.

3. La hausse des charges

En plus des recettes en baisse, les collectivités doivent faire face à :

- **La hausse des cotisations CNRACL** : Une augmentation des cotisations employeurs pour la retraite des agents territoriaux (environ **+1,4 milliard d'euros** de charges supplémentaires).

En résumé

Mesure	Impact estimé
Prélèvement DILICO	- 2 Md€
Économies globales demandées	- 5,3 Md€ (Gouv) à - 8 Md€ (Élus)
Hausse cotisations retraites	+ 1,4 Md€ de charges
Évolution DGF	Gel (perte réelle face à l'inflation)

Dans le cadre de communes de 5 000 habitants

Pour une commune périurbaine de **5 000 habitants**, l'impact de la Loi de Finances 2026 est particulièrement sensible car ces villes ont souvent des charges de centralité (écoles, gymnases, services) sans avoir les bases fiscales des grandes métropoles. Voici comment les mesures nationales vont se traduire concrètement dans votre budget :

1. Le mécanisme du "DILICO" (L'écêtement des recettes)

C'est le point de vigilance majeur. Si la commune de Saint Pantaléon de Larche est considérée comme "aisée" (selon un calcul basé sur nos recettes de fonctionnement et notre épargne), nous pourrions subir un prélèvement direct sur nos recettes fiscales.

- **Le seuil** : Le gouvernement cible les collectivités dont les recettes de fonctionnement dépassent les **40 millions d'euros** (ce qui est rare pour 5 000 habitants), **MAIS** les groupements d'intercommunalité (EPCI) sont quasi tous touchés.
- **L'impact indirect** : Notre commune risque de voir les subventions ou les aides de votre **Communauté de Communes** diminuer, car celle-ci devra reverser une partie de sa richesse à l'État.

2. Le "gel" de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF ne sera pas indexée sur l'inflation.

- Pour une commune de 5 000 habitants, la DGF est le "poumon" financier. Avec une inflation prévue autour de **1,3 %**, ne pas augmenter la dotation revient à une baisse de pouvoir d'achat.
- **Conséquence** : Nous devons absorber l'augmentation du coût du chauffage des bâtiments communaux et de la cantine scolaire sans aide supplémentaire de l'État.

3. La hausse des charges de personnel (CNRACL)

C'est l'impact le plus direct et le plus douloureux pour une petite structure :

- Le taux de cotisation retraite pour vos agents territoriaux augmente.

- **Estimation** : Pour une commune de cette strate (environ 50 à 70 agents), cela représente une dépense supplémentaire immédiate de **40 000 € à 60 000 € par an**, sans aucun service nouveau pour la population.

4. Le coup de frein sur l'investissement (FCTVA et Fonds Vert)

Si nous avons des projets de rénovation (école, voirie, éclairage LED) :

- **FCTVA** : Le remboursement de la TVA sur nos travaux sera moins généreux. Certaines dépenses d'entretien courant ne seront plus éligibles, ce qui renchérit nos chantiers de **15 % à 20 %**.
- **Fonds Vert** : Les subventions pour la transition écologique sont drastiquement réduites. Obtenir une aide pour isoler la mairie ou le gymnase sera beaucoup plus sélectif.

Synthèse : Le "Ciseau Budgétaire" pour notre commune

Poste	Effet sur le budget
Recettes (DGF)	Stagnation (donc baisse réelle avec l'inflation)
Charges sociales	Hausse nette (cotisations retraites agents)
Investissement	Moins de subventions et moins de retour TVA
Énergie / Fournitures	Hausse des coûts non compensée

III. LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET PRINCIPAL

Ce rapport d'orientations budgétaires a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de notre collectivité pour l'exercice 2026. La projection ne se fera pas sur les années suivantes du fait des élections municipales et de la mise en place d'une nouvelle équipe avec un projet de mandat.

Il s'inscrit dans une stratégie budgétaire constante combinant quatre orientations :

- Maîtrise en fonctionnement,
- Pas d'augmentation des taux de fiscalité locale,
- Mise en œuvre du programme d'investissement,
- Modération de l'endettement.

Il est souligné que le niveau des investissements a été soutenu sans augmentation de taux d'imposition.

Il convient de noter que la Commune de Saint Pantaléon de Larche a absorbé jusqu'à présent l'ensemble des augmentations de charges des dernières années, notamment celles liées au retour de l'inflation ou aux conséquences de la crise énergétique sans augmenter les taux de la fiscalité locale.

Cette stratégie est maintenue dans le cadre des hypothèses du présent débat d'orientations budgétaires mais devra être réexaminée au fil des années.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles reposent principalement sur les recettes fiscales. En 2025, celles-ci représentent 2 560 738 € des recettes réelles de fonctionnement. Pour mémoire, ces recettes ont représenté en 2020 la somme de 2 073 172 €.

Le montant provenant de l'Agglo de Brive dans le cadre de l'attribution de compensation est passé à 1 148 805 en 2025 au lieu de 1 089 963 € en 2024. Cette attribution a évolué en 2024 avec la mise en place de la garderie du mercredi par la commune sur une partie de l'année (de septembre à décembre), pour 2025, la participation a été calculée sur une année pleine.

LES RECETTES FISCALES

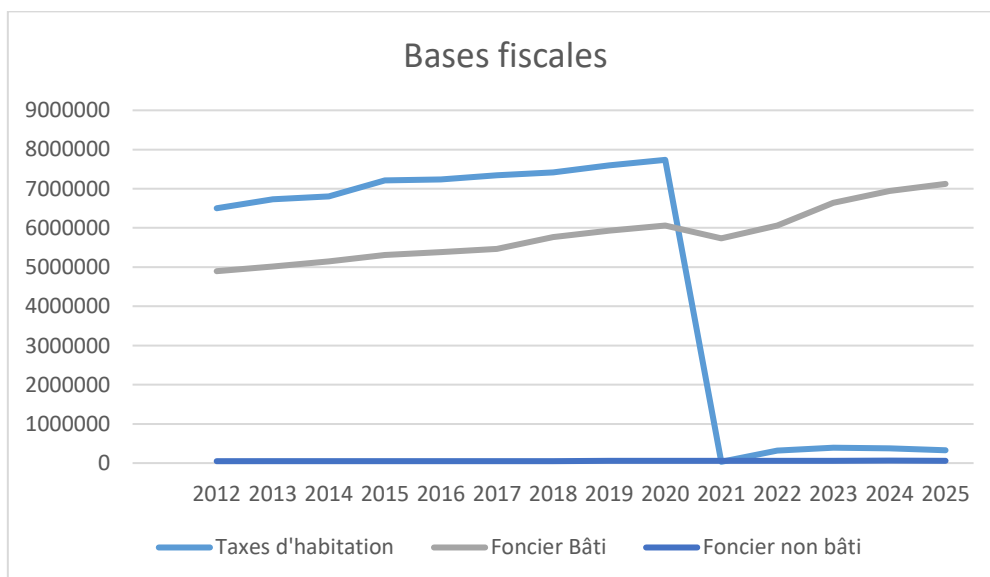
FISCALITE DIRECTE

L'évolution des recettes fiscales dépend essentiellement de la fiscalité directe (TH, TFB, TFNB). La progression des bases fiscales est liée au taux de revalorisation forfaitaire voté en loi de finances et au volume de bases nouvelles arrivées sur la commune.

Le taux de revalorisation est calé sur les prévisions d'inflation du gouvernement, après une revalorisation de 2 % en 2024, elle devrait être probablement inférieure à 2 % début 2026 avec un minimal de 1,7 %.

Taxes et Dotations	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxes foncières et d'habitation	2 073 172	2 031 200	2 211 149	2 366 116	2 477 370	2 560 738
Compensation exonération de taxe foncière	9 485	169 488	180 214	216 220	209 969	225 967
Compensation taxe d'habitation	76 918					1 612
Taxe additionnelle au droits de mutation	76 221	77 488	106 448	118 137	97 533	107 556
DGF	273 878	258 851	240 271	245 886	250 129	249 966
DSR	65 114	68 885	70 114	81 981	93 223	106 443
AC de l'Agglo	1 060 543	1 060 543	1 060 543	1 060 543	1 089 963	1 148 805

Pour 2025 nous n'avons pas été destinataire l'état N° 1259, les graphiques ci-dessous sont basés sur des bases d'imposition prévisionnelles.



La base de Foncier bâti passe de :

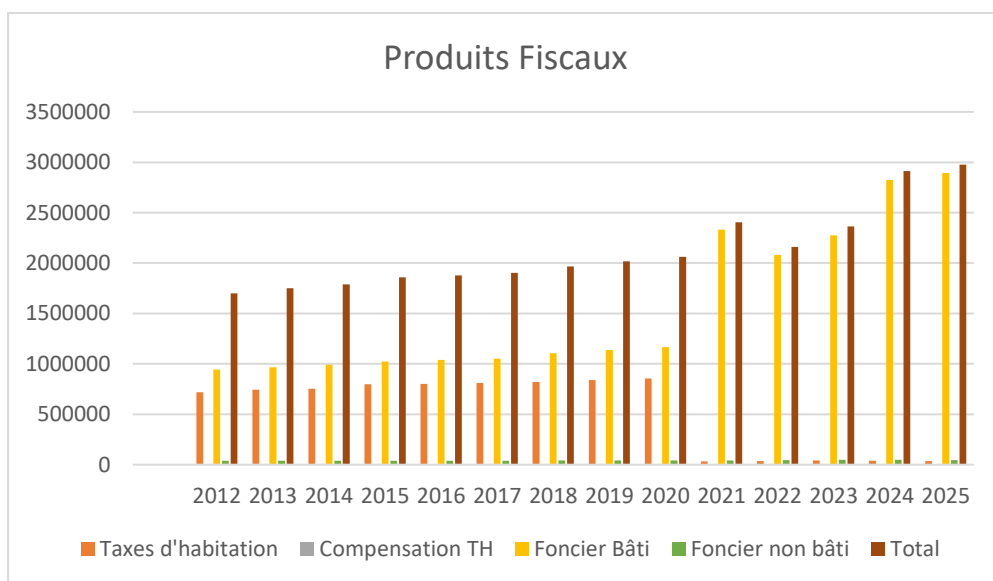
- 6 056 592 en 2020
- 7 123 000 en 2025

Augmentation de 17.6 %

La base de Taxe d'habitation s'effondre du fait de la réforme de cette imposition :

- 7 736 384 en 2020,
- 326 800 en 2024

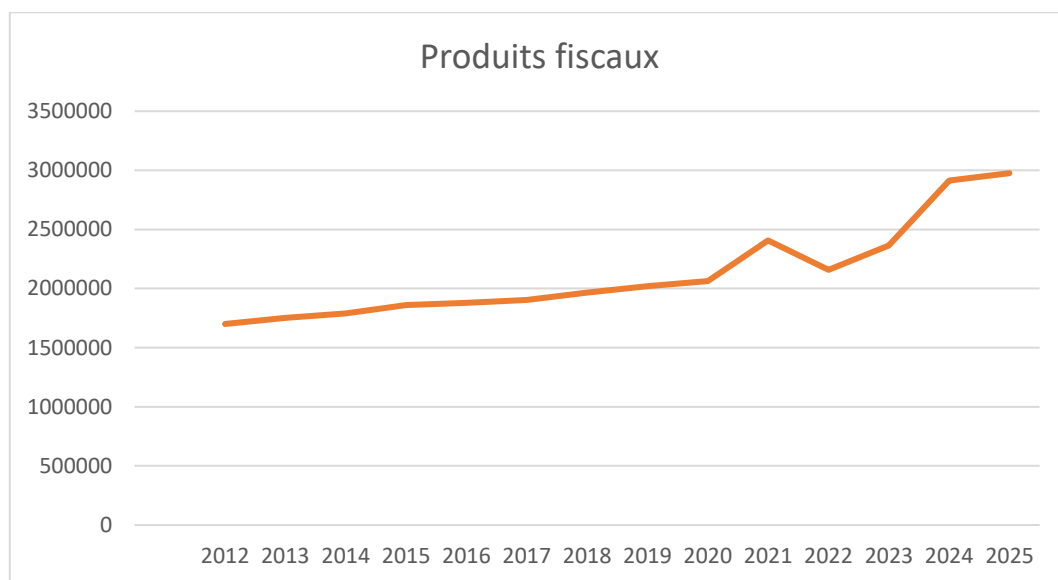
Diminution de 96 %



Le foncier non bâti reste modeste : 45 276 en 2025 mais progresse légèrement de 2 862 € depuis 2020.

La taxe d'habitation s'effondre de 854 870 à 36 111.

Le foncier bâti passe sur la même période de : 1 165 647 à 2 894 075.



Le total de nos produits suit une courbe ascendante de 2020 à 2025 passant de 2 062 931 à 2 975 462.

Recettes propres	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Droits de stationnement	1 287	1 391	3 046	2 069	1 863	2 117
Redevance d'occupation du domaine public	7 776	7 281	7 346	8 024	8 247	8 492
Recettes diverses	9 999	8 886	11 241	12 041	12 528	12 998
Redevances droits et services culturels	1 930	680	3 160	2 580	2 410	2 800
Redevances et droits à caractère social	32 169	48 804	51 779	57 747	68 874	79 421
Redevances droits et services périscolaires	119 930	161 210	164 237	177 454	187 876	184 723

Les ressources de la collectivité passent de 281 798 € en 2024 à 290 551 en 2025 soit une augmentation de plus de 3%. Cette augmentation provient du chapitres Redevances et droits à caractère social (service garderie).

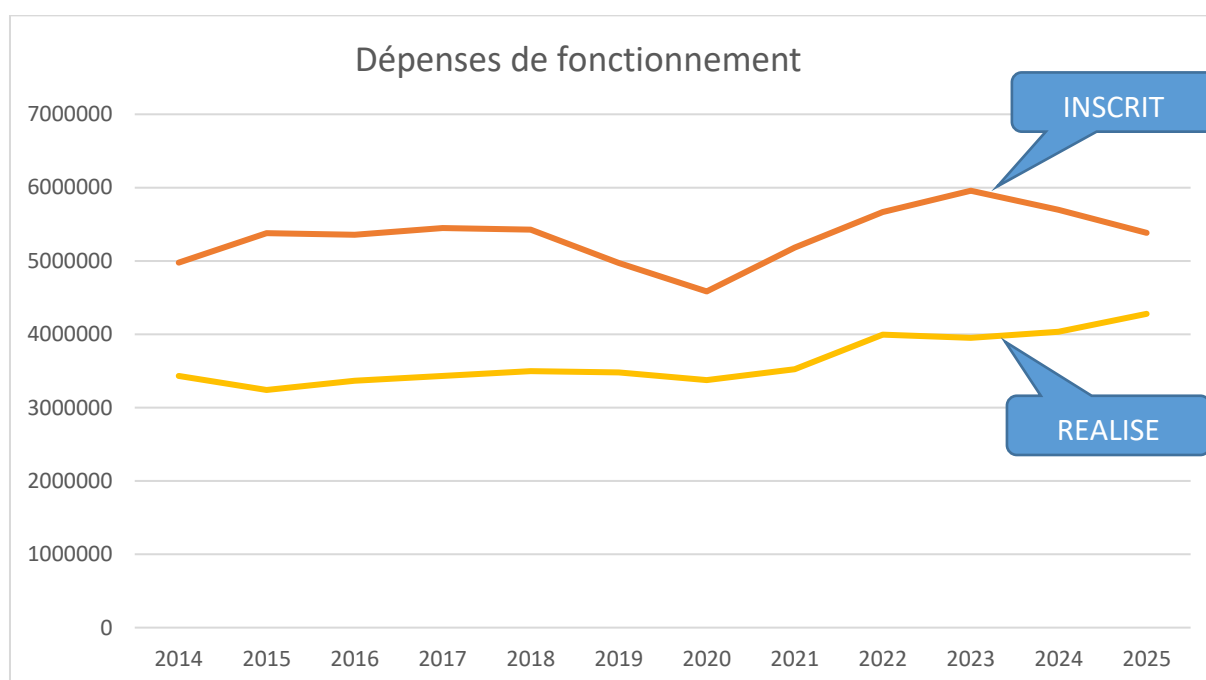
Synthèse générale sur les recettes :

Recettes	2022		2023		2024		2025	
En €	Inscrits	Réalisés	Inscrits	Réalisés	Inscrits	Réalisés	Inscrits	Réalisés
Recettes	5 686 331	4 561 024	5 957 848	4 617 897	5 699 368	4 672 445	5 383 199	5 784 986
Impôts Taxes	3 235 543	3 378 140	3 335 543	3 544 797	3 460 543	3 675 381	3 738 804	3 911 815
Produits des services (Extraits)	223 400	262 683	244 800	287 934	266 100	297 348	275 342	317 755

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Inscrit	5 425 207	5 181 504	5 668 820	5 957 848	5 699 368	5 383 199
Réalisé	3 498 278	3 522 202	3 993 620	3 950 054	4 036 440	4 278 738

Le tableau ci-dessus et le graph ci-dessous, montrent que les dépenses de fonctionnement après une hausse régulière et un pic en 2022 se tassent en 2024. Dans le contexte inflationniste qui est le nôtre et malgré la gestion rigoureuse la collectivité n'a pas réussi à maintenir le cap qu'elle s'était fixée à 4 M d'€. L'exercice 2025 se clôture en dessous des 4.3 M d'€.



Chapitre 011 : Charges à caractère général

Depuis 2020, début du mandat, les indicateurs de ce chapitre sont à la hausse. Nous constatons une augmentation entre l'exercice 2023 et 2024 de 68 599 €. Les mesures de gestion mises en place notamment, au niveau des fluides (réduction de la durée de l'éclairage nocturne et mise en place de luminaires LED en remplacement des appareillages vétustes), amènent cette année une diminution des dépenses de 30 279 €.

Chapitre 012 : Rémunération du personnel

Ce chapitre augmente chaque année, entre l'exercice 2023 et 2024 l'augmentation était de 132 317 €. Elle se porte à 184 681 € entre l'exercice 2024 et 2025.

L'augmentation de 184 681 € est due principalement à 3 causes :

- le remplacement des agents en maladie ;
- le tuilage au poste de comptable sur un exercice complet ;
- la cotisation aux caisses de retraite (+3 % CNRACL notamment).

Cette augmentation est pondérée en recette par le remboursement sur la rémunération du personnel.

Les amortissements sont en baisse. Le caractère quasi résiduel des charges financières contribue à un résultat globalement satisfaisant.

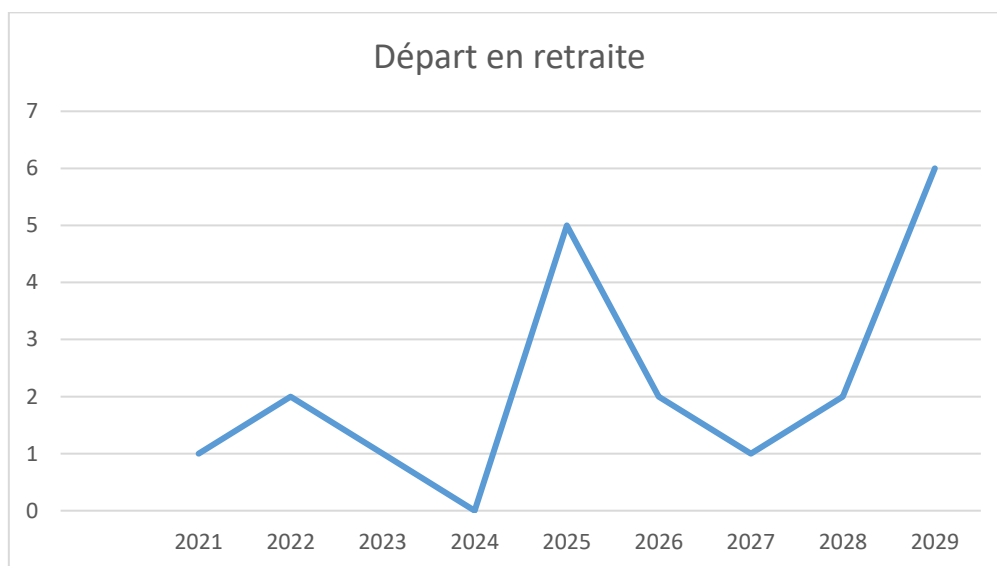
Les charges à caractère général sont pour la première fois à la baisse depuis 2020, ceci provient d'une vision plus volontariste pour limiter la progression de ce chapitre 011.

Les dépenses de personnel sont finalement correctement maîtrisées avec un pourcentage d'évolution de 8.5 % qui inclut le tuilage sur le poste de comptable sur un exercice budgétaire complet.

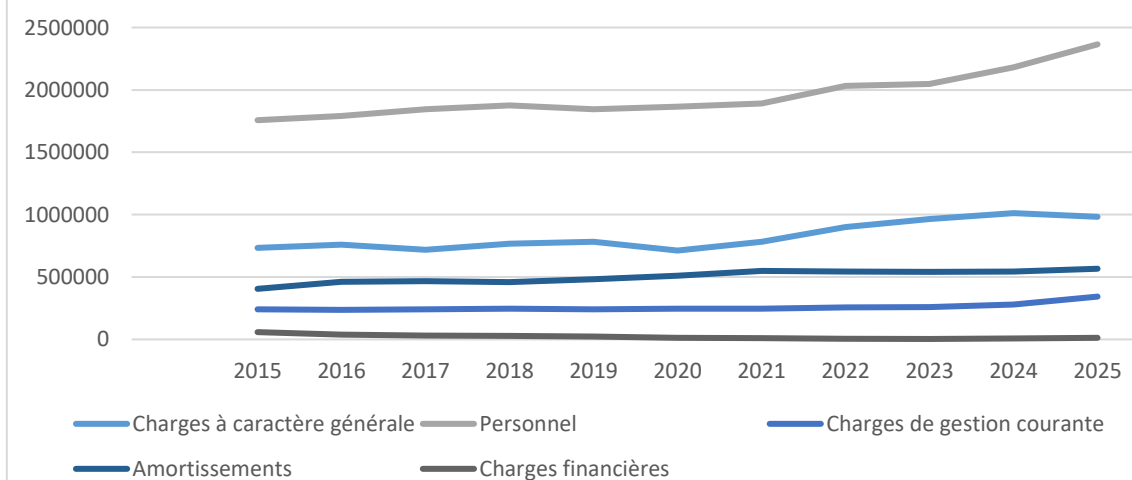
Pour mémoire : les communes de notre strate comptent en moyenne 81 agents. La commune de Saint Pantaléon de Larche compte moins de 50 agents équivalent temps plein.

L'augmentation des cotisations influe significativement sur l'évolution budgétaire de ce chapitre.

L'arrivée dans l'effectif d'agents en début de carrière permet de limiter le glissement. Les futurs départs à la retraite, dans la décennie qui arrive, impacteront positivement le glissement.



Dépenses de fonctionnement indicateurs types



Chapitre 11 - Extraits	2025		2024	2023	2022
	Inscrit	Réalisé			
Total du chapitre	1 770 745	982 103	1 012 382	964 225	900 007
Energie	200 000	186 750 (1)	187 500	204 111	218 036
Carburant	18 000	14 046	18 100	16 219	18 176
Alimentation	94 000	101 508 (2)	90 001	88 226	81 845
Fourniture entretien	15 000	14 736	14 890	14 897	14 231
Autres matières fourniture pelouses	22 000	21 812 (3)	35 689	21 734	27 389
Entretien des bâtiments	14 000	28 960	23 305	14591	23 020
Voirie	64 000	67 658 (4)	56 918	67 263	83 935

- (1) Energie : une économie de 25 000 € induite par les travaux de rénovation énergétique de l'Ecole du bourg en 2024. Le remplacement de l'ensemble des luminaires d'éclairage public vétustes par la FDEE 2025 a impacté une légère baisse moins significative car leur installation s'est produite sur la fin de l'année ;
- (2) Les dépenses réelles de l'article alimentation augmentent de 8 %. L'accroissement non négligeable du prix des denrées, le nombre de repas qui augmente avec une prestation supplémentaire pour l'agglo de Brive et la Maison de l'Enfance ainsi que les prestations en régie sur les manifestations impactent cette augmentation. Ces dépenses sont contrebalancées par la participation de l'agglomération de Brive dans le cadre de la convention quinquennale ;
- (3) La plantation d'arbres est prise sur le budget investissement depuis 2025. La diminution de 13 877 € est liée également au terrain de football synthétique qui nécessite un entretien mais plus d'apport en engrais ni en semis
- (4) Forte augmentation due principalement à deux prestations : l'intervention du Carré Solidaire sur le désherbage des trottoirs et la campagne de fauchage avec des compléments (débranchage autour des panneaux de police verticale) intégrés au nouveau marché.

	2022		2023		2024		2025	
	Inscrit	Réalisé	Inscrit	Réalisé	Inscrit	Réalisé	Inscrit	Réalisé
Dépenses	5 668 820*	3 993 620	5 957 848*	3 950 054	5 699 368	4 036 440	5 383 198	4 278 738
Chap 011	878 000	900 007	976 434	964 225	1 861 478	1 012 381	1 770 745	982 103
Chap 012	2 036 993	2 033 355	2 068 160	2 048 252	2 188 433	2 180 569	2 451 811	2 365 250
Imprévues	200 000	Viré en DM	Article supprimé M57		Article supprimé M57		Article supprimé M57	
Intérêts	6 000	5 384	6 000	3 610	11 100	8 292	14 450	14 126
Recettes	5 668 820	4 561 024	5 957 848	4 617 897	5 699 368	4 672 445	5 383 198	5 062 264
Impôts Taxes + fiscalité	3 235 543	3 378 140	3 335 543	3 544 796	3 460 543	3 675381	3 738 804	3 911 815
Prod services	223 400	262 683	244 800	288 128	266 100	297 348	275 342	317 755
Résultat reporté		1 647 324		1 830 340		1 351 512		722 422

Réserve	2021	2022	2023	2024	2025
Montant	1 205 013	1 500 000	1 300 000	882 000	891 981

Le résultat en dépenses de fonctionnement sur l'ensemble augmente depuis 2023. Les chapitres 11 et 12 ont progressé de 328 684 € depuis 2022. Alors que le chapitre 012 a augmenté de presque 185 000 €, le chapitre 011 quant à lui repasse sous le seuil des 1 M €

La réserve a presque diminué de 45 % depuis 2022 mais reste stable entre 2024 et 2025. Pour préparer sereinement le budget 2025, il est primordial de garder cette réserve et d'effectuer un virement à la section d'investissement le plus petit possible.

	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes	4 033 183	4 565 549	4 617 896	4 672 445	5 062 264
Charges	3 522 202	3 993 620	3 950 054	4 036 440	4 278 738
Résultat reporté	1 244 499	1 647 324	1 830 340	1 351 512	722 422
Résultat	1 647 324	1 830 340	1 351 512	722 422	1 506 248

Entre 2023 et 2024, le résultat brut de fonctionnement (Recettes – charges) est en baisse de – 31 837. C'était un point négatif. Entre 2024 et 2025, le résultat brut de fonctionnement a progressé de + 147 521 €.

La progression du résultat reporté de 2024 à 2025 est toujours en diminution - 629 090 €. Ce dernier pour 2025 repasse au-dessus des valeurs de 2023 pour atteindre 1 506 248. Ceci s'explique par la section d'investissement est le montant important des subventions attribuées et versées avec le solde de l'Ecole du Bourg et un acompte de 50 % de la part de l'agence de l'eau au démarrage des travaux soit environ 345 000 €.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		722 422	971 360		971 360	722 422
Opérations de l'exercice	4 278 738	5 062 564	1 807 176	3 146 606	6 085 914	8 209 170
Totaux	4 278 738	5 784 986	2 778 536	3 146 606	7 057 274	8 931 593
Résultat de clôture		1 506 248		368 070		1 874 318
Restes à réaliser			900 872	817 525	900 872	815 525
Totaux cumulés	4 278 738	5 784 986	3 679 409	3 964 132	7 958 147	9 749 118
Résultat définitif		1 506 248		284 723		1 506 248

Par rapport à 2024 le résultat de fonctionnement se dégrade de 506 510 € et la couverture des dépenses d'investissement augmente (elle passe de 1 146 670 à 1 275 619 €).

Pour 2025 nous sommes dans l'extrême inverse, la couverture des dépenses d'investissement est largement à la baisse. Cela provient des subventions de l'aménagement cœur de bourg qui n'étaient pas attendue à ce niveau ou plus attendues ainsi que du versement d'acompte important de la part de l'agence de l'eau. Montant de l'investissement : 1 550 000 € HT

Subventions :

- Etat DETR :	120 000 €
- Fonds Vert Etat :	149 946 €
- Agence de l'Eau :	690 992 €
- Département :	180 600 €
- Agglo de Brive :	60 000 €
Total :	1 201 538 € soit un taux de 77.51 %

Ce qui explique en grande partie la différence et la hausse du résultat final de **722 422 € à 1 506 248 €** soit + 783 826 (plus de 100 % d'augmentation).

VI - L'INVESTISSEMENT

Le volume de la section d'investissement est régression de 2024 à 2025 – 1.59 Md'€ du fait de l'inscription de la totalité de l'enveloppe budgétaire nécessaire à la restructuration de l'école du bourg.

Investissement 2022			Restes à réaliser
Budgété + DM	Réalisé	Taux	632 916
2 384 595	1 665 886	69.80 %	

Investissement 2023			Restes à réaliser
Budgété + DM	Réalisé	Taux	1 481 876
3 656 850	2 053 798	56%	

Investissement 2024			Restes à réaliser
Budgété + DM	Réalisé	Taux	661 867
4 248 730	3 181 365	74.88 %	

Investissement 2025			Restes à réaliser
Budgété + DM	Réalisé	Taux	900 872
2 660 967	1 68 5081	63.32 %	

Les R.A.R. correspondent à des dépenses d'investissement engagées non réalisées au 31 décembre de l'année en cours et reportées sur l'exercice suivant.

Le niveau de réalisation « dépenses » revient sur les bases de 2022 et les RAR sont proches du million d'Euros. Cela est dû au fait que les travaux de l'aménagement du cœur de bourg ont pris du retard et certaines opérations, ne dépendant de la commune, ne sont pas réalisées comme par exemple la création du poste d'alimentation de l'Ecole du Bourg avec la FDEE 19.

Les engagements pluriannuels de la collectivité s'articulent autour de différents projets :

- **L'Aménagement du Cœur de Bourg**

La tranche 1 de l'aménagement du cœur de bourg concernant la renaturation, la réouverture du ruisseau, la création d'ilôts de fraîcheur et l'aménagement des parkings et des zones de circulation douce est composée d'une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Afin de ne pas stopper le chantier et de livrer cette première tranche au mois de juin 2026, la tranche conditionnelle a été notifiée aux entreprises.

Le budget prévisionnel des travaux, en tenant compte des travaux supplémentaires dus à des imprévus et une demande avec la création d'un cheminement piéton au niveau du giratoire de l'avenue des Escures, représente 790 000 € HT.

Le montant des subventions allouées par l'ensemble des partenaires financiers avoisine les 80 %, ce qui est remarquable dans le contexte actuel et le désengagement de l'Etat.

- **Aménagement de l'impasse des Guierles :**

L'investissement est de 250 000 € HT. Ce secteur est urbanisé dans son ensemble. L'aménagement des VRD comprend notamment la gestion des eaux pluviales, la création d'une chaussée avec un cheminement piéton et la mise en place de l'éclairage public.

- **Accord-cadre marché à bon de commande pour 2026**

L'enveloppe est de 150 000 € HT avec notamment la finition des trottoirs avenue JB GALANDY et l'aménagement devant les logements Polygone avenue des Escures.

- **Restructuration de l'Ecole de Bernou**

Le décret dit « décret tertiaire » ou « décret rénovation tertiaire » précise les modalités d'application de l'article 175 de la loi ÉLAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique). Cet article impose de réduire les consommations énergétiques des bâtiments ou ensemble de bâtiments tertiaires dont la surface cumulée de plancher est supérieure ou égale à 1000 m². Cette obligation fait partie de la stratégie nationale bas carbone afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

La commune a mis en place un plan pluriannuel d'investissement sur ses bâtiments afin d'atteindre les objectifs fixés par la réglementation, l'école du bourg a été le premier édifice concerné.

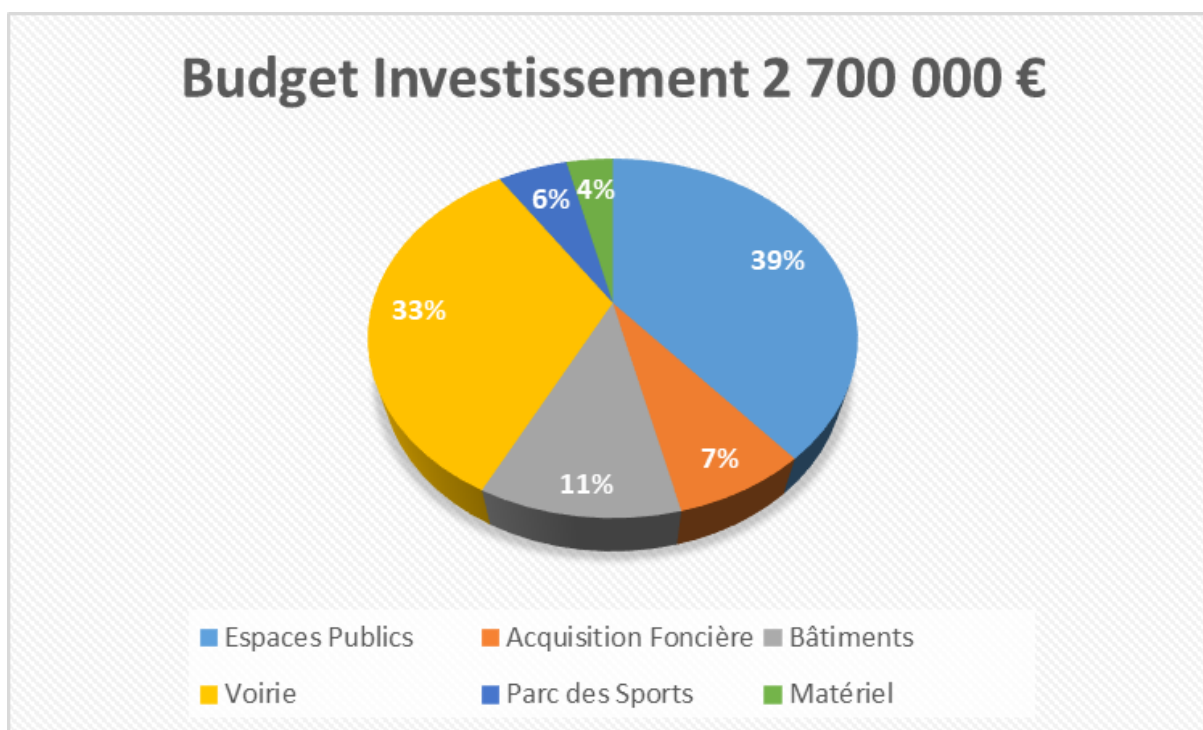
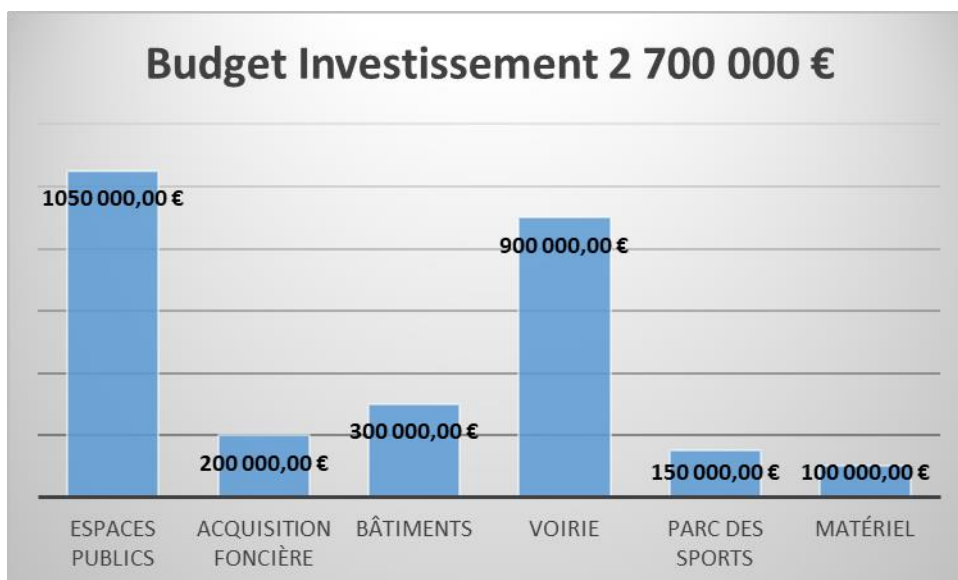
Aujourd'hui, la commune souhaite réaliser une étude de faisabilité sur le deuxième groupe scolaire situé à Bernou : l'Ecole François DELBARY qui comptabilise 167 élèves pour l'année scolaire 2025-2026 : 66 en maternelle et 101 en élémentaire.

Cette étude de faisabilité sera basée sur une étude démographique réalisée en amont des premières investigations techniques et un relevé complet en 3 dimensions du bâtiment intérieur/façades et des extérieurs.

Le montant de l'étude de faisabilité complète est de 25 000 € HT.

Pour 2026, les dépenses nouvelles d'investissement pourraient s'établir à environ 2 700 000 € sous réserve du chiffrage de quelques opérations encore inconnues pour cet exercice.

- Répartition des investissements nouveaux pour 2026 :



L'aménagement du centre bourg représente 950 K€ sur la partie Espaces Publics

La totalité de la dépense d'investissement est évaluable à :

Opérations nouvelles	2 700 000
R.A.R. 2025	900 872
TOTAL	3 600 872

Pour rappel, nous avons inscrits l'an dernier au budget prévisionnel 2.661 Md'€ de dépenses d'investissement et en 2024 4.248 Md'€. Le montant évalué de l'investissement pour 2026 reste en dessous de celui de 2024.

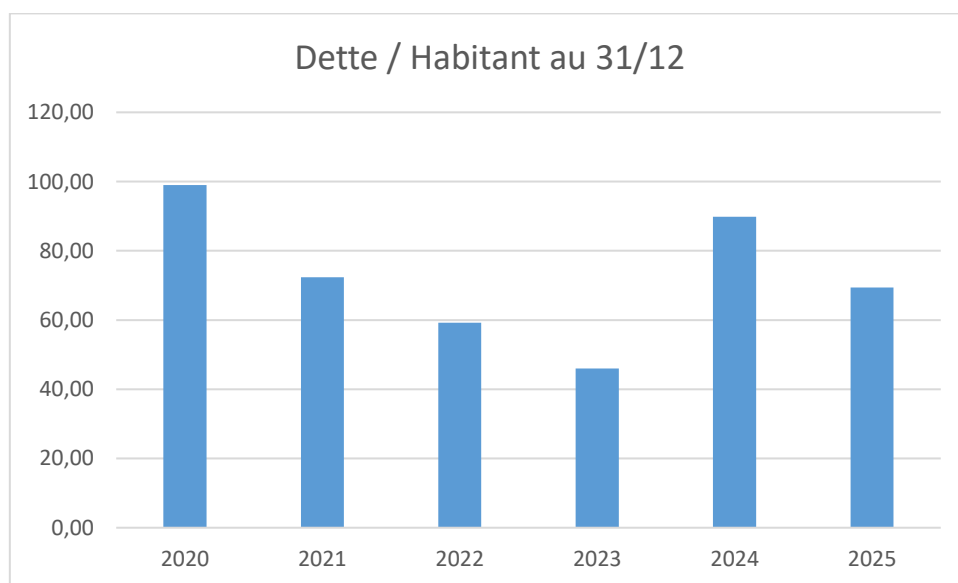
VII - LA DETTE

Evolution de la Dette sur la période 2020/2025 au 31/12

Année	Dette	Annuité totale
2020	639 670	168 684
2021	479 549	134 274
2022	353 504	69 885
2023	289 002	68 598
2024	224 501	94 559
2025	438 571	94 748

La dette communale est particulièrement faible. L'encours de dette (le capital) est en moyenne de 726 000 € pour les communes jusqu'à 5 000 habitants et de 780 000 € pour les communes de plus de 5 000. Il était en 2025 pour St Pantaléon-de-Larche de 82 857 €.

Le montant du remboursement des intérêts 2026 passera à 9 747 € alors qu'il était de 11 891 € en 2025.



VIII – Budget prévisionnel 2026

L'équilibre général du budget 2026 pourrait s'établir à :

Equilibre Général prévisionnel 9.86 Md'€	
Fonctionnement	Investissement
6.16 Md'€	3.7 Md'€

Les chiffres définitifs ne sont pas connus, mais à ce stade, **il est possible d'évaluer les recettes de fonctionnement à : 6 156 000 €**

Les dépenses de fonctionnement devraient être de l'ordre 4.44 Md'€. C'est un chiffre relativement ambitieux. Nous avons une dépense de 4 278 738 € en 2025. Nous prévoyons une augmentation de 3.8% de progression, impactant principalement le chapitre 012

La section d'investissement pourrait s'établir à : 3 704 758 €

Dépenses	Montant
Remboursement du capital dette	85 000
Dépenses programmées	2 700 000
Déficit reporté	0
Restes à réaliser 2025	900 872
Amortisss Sub	18 886
Total	3 704 758

Les recettes prévisionnelles d'investissement sont les suivantes :

Recettes	Montant
Chap 041 Frais d'études	0
FCTVA	500 802
Taxe d'aménagement	20 000
Subventions programmés	139 000
Cessions	0
Excédent reporté	0

Amortissement	599 683
Reste à réaliser 2025	817 525
Article 1068 Besoin de financement de la section d'investissement	284 723
SS Total	2 361 733
Emprunt prévisionnel	250 000
Prélèvement sur section de fonct	722 972
Total	3 334 705

Le besoin de financement nécessaire à l'équilibre va reposer sur des bases similaires à celles de l'an dernier. L'équilibre budgétaire se réaliserait avec un recours à l'emprunt de 250 000 € et un virement de la section de 722 972 €.

Les taux de fiscalité resteront identiques.

L'augmentation de l'excédent est exceptionnelle. Ce phénomène est lié à la section d'investissement recette, sur l'année 2025 nous avons perçu le solde des subventions provenant du chantier de rénovation énergétique de l'école du bourg et l'acompte de l'agence de l'eau pour la tranche de l'aménagement du cœur de bourg représentant 345 000 €. Ceci a été accentué par l'octroi des subventions comme le fonds verts qui n'étaient plus attendus.